



secretariat@anfiide.com [www.anfiide.com](http://www.anfiide.com)

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - AFFILIÉE AU CII

*Contribuons à notre profession en France et dans le Monde*

**ASSOCIATION NATIONALE FRANÇAISE DES INFIRMIÈRES  
ET INFIRMIERS DIPLÔMÉS ET ÉTUDIANTS**

**Intervention de l'ANFIIDE lors du webinaire spécial du lundi 30 octobre organisé par le CII sur le thème des infirmières en tant que moteurs des soins de santé primaires et des efforts renouvelés pour atteindre les objectifs de la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 (CSU 2030).**

(Temps d'intervention limité à trois minutes)

L'ANFIIDE remercie chaleureusement l'ICN pour l'opportunité offerte à notre association de s'exprimer.

En France, le concept de soins primaires, qui repose sur un modèle professionnel non hiérarchisé, demeure encore peu connu de notre profession, en raison :

- Premièrement : de sa définition, très large, adoptée lors de la conférence d'Astana en 2018
- Deuxièmement : de la loi française « Hôpital Patients Santé Territoire » datant de 2009, superposant les soins primaires et de premiers recours ; ces derniers étant dévolus aux médecins, selon le Code de la Santé Publique français.

Lors de la pandémie COVID, les infirmières françaises se sont mobilisées, mettant ainsi en lumière leur rôle incontournable dans les soins de premier recours et de santé primaire.

Cette pandémie a redessiné le paysage de la prise en soins en France, aboutissant à la mise en œuvre d'une dynamique législative, conduisant à l'évolution de la profession infirmière, et, plus largement, à l'accélération des réformes en cours et à venir.

L'ANFIIDE participe activement à l'organisation de ces nouveaux modèles de soins, qui montrent le rôle et la place cruciale des infirmières, et permettent également une unification sur le territoire national des pratiques.

Conjointement, elles contribuent, aux nouveaux modes d'organisations, initiés par le gouvernement, suite à la promulgation de « la loi de modernisation de notre système de santé » en 2016.

Cela se traduit par une forte implication dans tous les champs de la pratique, dont les protocoles de coopération, les « articles 51 », introduits par la loi de financement de 2018, promouvant des organisations innovantes. Sont ainsi mises en lumière les potentialités des infirmières, leur capacité à élargir la prise en charge populationnelle, leur investissement dans le champ de la santé communautaire.

L'ANFIIDE a été identifiée, avec d'autres structures, par le Ministère de la Santé et de la Prévention pour travailler sur la réingénierie du métier socle infirmier. L'ANFIIDE promeut ainsi la transformation des compétences infirmières, en lien avec l'évolution des besoins en santé de la population. Cela concerne également la formation, les carrières, la santé des soignants, etc.

L'ANFIIDE est très impliquée dans les différents niveaux de prévention :

- Primaire avec la vaccination et le programme ICOPE porté par l'OMS
- Secondaire, en particulier en lien avec les pathologies chroniques
- Tertiaire, en encourageant l'éducation thérapeutique et la consultation infirmière

Rappelons que l'ANFIIDE s'est engagée et impliquée dans le développement de la pratique avancée en France, permettant ainsi une évolution notable de notre système de santé avec un élargissement de la prise en charge infirmière, en particulier en santé mentale, oncologie et maladies chroniques.

L'ANFIIDE a à cœur de collaborer avec les patients depuis de nombreuses années. Notre partenariat avec l'union Francophone des Patients Partenaires, a contribué à l'émergence des droits des patients.

En conclusion, l'ANFIIDE conduit une politique pro-active afin d'élargir, en complément des mesures gouvernementales, la prise en soins de nos concitoyens.

Merci de votre attention.

Maxence GAL

Vice-Président de l'ANFIIDE